

Presses universitaires François- Rabelais

Étienne Colaud | Marie-Blanche Cousseau

Chapitre 3. L'enlumineur au travail : cadre et pratiques professionnelles

Texte intégral

- 1 QUATRE MARCHÉS D'ENLUMINURE ont pu être retrouvés pour le XVI^e siècle ; tous concernent des enlumineurs actifs sous le règne de François I^{er}. Il s'agissait pour deux d'entre eux d'enluminer des livres imprimés, un missel et un livre d'heures¹. Les deux autres ont trait à la même commande. En 1546, la fabrique de la cathédrale de Chartres confiait à Macé de Merey le décor d'antiphonaires ; cinq ans après, le travail n'étant toujours pas achevé, un nouvel acte était passé entre les parties². D'autres types de documents, registres comptables, quittances, mandements de paiement ou autres, peuvent aussi apporter des renseignements sur les relations entre les enlumineurs et leur clientèle ainsi que sur les pratiques professionnelles ou le cadre du travail. Ces sources, par leur rareté et leur imprécision, n'apportent certes qu'un éclairage partiel sur l'ensemble des pratiques, à commencer par les exigences du commanditaire et les contraintes auxquelles était, de ce fait, soumis un artiste. Toutefois, les informations qui s'en dégagent conduisent à plusieurs observations.

LES MARCHÉS : « MONSTRE », « POURTRAITS » ET DEVISES

- 2 Les formules employées dans les deux contrats concernant l'enluminure d'ouvrages imprimés, « selon le commencement duquel a esté desja historié et enlumyné par led. du Hanot³ », deux cahiers en l'occurrence, et « selon le commencement qui en a ja esté commancé affaire par led. Grybou⁴ », montrent que les actes ne furent rédigés qu'une fois une partie du travail déjà réalisée. De même, le 9 février 1546, Macé de Merey reconnut avoir reçu 17 livres de deux fabriciens de la cathédrale de Chartres « en avancement de ce qu'il a fait et fera cy après pour l'enluminure des antiphoniers de l'église de Chartres⁵ ». Le lendemain, on rédigea le marché, qui permet de constater que l'enlumineur avait exécuté, sur certains cahiers, un échantillon au moins de chaque élément de l'ornementation secondaire : ainsi, les

grandes lettres devaient être faites « suyvant le sixiesme respond, qui est ja estoffé et baillé pour monstre », les bouts-de-lignes, pieds-de-mouche et petites lettres cadelées « de la forme desdits deux premiers cahiers⁶ ». Dans le nouvel accord de 1551, rien de tel ne figure, puisqu'il s'agissait de continuer et de modifier le travail entrepris depuis le premier marché.

- 3 On voit donc qu'un client s'assurait par le biais d'une « monstre » de la qualité du travail pour lequel il passait une première commande. Sans doute est-ce d'ailleurs la raison pour laquelle l'ensemble de la décoration du missel échut finalement à Quentin du Hanot, alors que Jean de Rueil s'était adressé au préalable à un autre que lui pour l'ornementation secondaire de deux cahiers.
- 4 Le marché de 1546 fournit un exemple des instructions qui pouvaient être données à un enlumineur dans le cas d'une commande spécifique. Ce document comporte un certain nombre d'imprécisions, notamment le nombre d'antiphonaires à enluminer. Mais on observe que le décor secondaire, bien que déjà commencé, a fait l'objet d'indications très précises, concernant la présence d'or ou d'argent pour l'un des éléments, les dimensions des lettres ou encore le type d'ornementation formant le champ ou le corps de certaines d'entre elles et leur emplacement. Ainsi, on distingue les premiers répons des dimanches et fêtes par les plus grandes lettres ornées, les unes « garnye[s] de gecton », les autres « d'un linteau d'or et d'argent », deux mentions difficiles à définir, mais qui paraissent se rapporter à un décor indépendant sur le feuillet même, sans doute, pour le linteau, une frise pouvant former un encadrement. De même, il est spécifié que les lettres des chapitres et oraisons, de petites dimensions, devaient être l'exacte reproduction d'autres, plus grandes, alternativement « perrees au jour, vignetees ou a fleurs et a antiques ». Pour les histoires en revanche, il n'est question que du mot à introduire pour les deux premières miniatures et de deux autres « commençans *conditor*, historiees dedans lesdictes lettres, la vignette regnant au bas du feuillet et le linteau du fons jusques au bas de la ligne derniere dudit feuillet⁷ ».

- 5 Le nouvel accord entre les parties pour poursuivre le travail entrepris apporte quelques précisions. Macé de Meroy n'avait alors enluminé que deux antiphonaires, ceux du temps de l'Avent, « excepté toutesfois de quatre histoires et vignettes avec le *In anno* double qui restent a parachever⁸ ». Les seuls changements relevés pour la décoration secondaire concernent les jetons et linteaux, d'or et d'argent, qui ne devaient plus figurer dans les volumes, « sinon qu'ilz feussent commandees et marquées par lesdicts dudict chappitre ou leur commis » et, dans ce cas, leur dimension devait être réduite d'un tiers. En revanche, on apprend que les grandes histoires devaient être « telles, semblables et aultant bonnes ou meilleures que celles desdits deux premier volumes, avecques leurs vignettes autour du feuillet selon la largeur devisee audict de Meroy et estroicye de la tierce partie des vignettes desdictz deux premier volumes, et sans quarree d'histoires ». Il s'agissait donc de modifier la largeur des bordures ornant les feuillets comportant des miniatures et de ne pas munir celles-ci d'un encadrement. On note qu'il n'y a mention ni en 1546 ni en 1551 du programme iconographique lui-même, le terme « devisee » suggérant que des indications avaient été données oralement à l'enlumineur.
- 6 On connaît cependant un exemple d'instructions écrites données à un enlumineur en ce domaine. Le chapelain de Marguerite de Navarre, Adam Martel, fut chargé, à la fin de l'année 1541 semble-t-il, de superviser la confection d'un manuscrit : on manda le 8 janvier 1542 au trésorier et receveur du Berry de payer à Martel « la somme de cinquante escuz d'or soleil a XLV s. tz. piece, a luy ordonnee par lad. dame, tant pour le rembourcer des fraiz qu'il a faitz a faire escrire en parchemyn, par le commandement de ladicte dame, un livre dont il a eu charge d'icelluy enluminer et enrichir de unze histoires a la divise de ladicte dame et plusieurs lectres d'or et asur et aultres coulleurs, le faire dorer et relier en veloux, que pour la despence qu'il a faite par trente deux jours ou environ qu'il a vacqué a Paris a faire faire lad. besongne, ainsi qu'il a esté veriffié par les quictances⁹ ».

- 7 L'ouvrage historié « a la devise de ladicté dame » est depuis longtemps identifié comme le poème que rédigea en 1541 la sœur du roi, *La Coche*, dont le titre parut pour la première fois dans la seconde partie de la *Suyte des Marguerites de la Marguerite* en 1547¹⁰. Deux manuscrits, parmi les six copies répertoriées de ce texte, qui sont toutes antérieures au recueil imprimé, comportent en effet onze miniatures, l'exemplaire d'Oxford étant considéré comme une copie de celui de Chantilly, pour le texte comme pour le décor¹¹. Les autres exemplaires n'ont pas de décor historié, mais des instructions données pour l'exécution de celui-ci ont été reproduites à l'emplacement même où, dans les manuscrits d'Oxford et de Chantilly, ont été recopiées les miniatures et, dans l'édition de 1547, les gravures¹². Chacun commence par la mention suivante : « Soit noté qu'en ce livre sont contenues unze histoires jouxte le subject d'iceluy, lesquelles hystoires sont devisees, chascune en son endroict. Et icy est la premiere ou est ung pré dedans lequel est une compagnie d'hommes et femme se esbatans. Au bout duquel pré est une femme acoustree comme la Royne de Navarre cheminant par ung petite sente loing des autres. Et contre une haye qui est le long dudict pré est ung bon homme de village vestu de grix auquel parle ladicté dame¹³ ».
- 8 Chaque histoire est ainsi scrupuleusement détaillée, fixant le lieu de la scène et le nombre de personnages principaux, parfois même précisant les ornements des vêtements et leur couleur comme pour la « unzième et dernière hystoire qui contient comment la Royne de Navarre baille son livre a Madame la duchesse d'Estampes, toutes deux estans en une chambre fort bien tapissee et paree, ladicté dame d'Estampes ayant une robe de drap d'or frisee, fourree d'hermines mouchetees, une cotte de toylle d'or incarnat esgorgetee et doree avec forces pierreries. La Royne de Navare, tant en ceste hystoire que les autres, est habillee a sa façon accoustumee, ayant un manteau de veloux noir couppe un peu soubz le bras, sa cotte noyre assez a hault collet fourré de martres, attachees d'esplingues par devant, sa cornette assez basse sur la teste, et apparest un peu sa chemise froncee au collet¹⁴ ». On voit donc que, sur certains points, l'enlumineur devait se conformer à des indications très précises. On ne

relève en revanche aucune instruction concernant les encadrements, ni de références stylistiques à d'autres œuvres ou à des dessins fournis.

- 9 La seule mention connue de fourniture de modèles à un enlumineur parisien, en l'occurrence Jean Pichore, figure dans un registre comptable amiénois couvrant la période du 28 octobre 1517 au 27 octobre 1518, dans lequel sont consignées les dépenses engagées pour la réalisation d'un manuscrit, les *Chants royaux du Puy Notre-Dame d'Amiens*¹⁵.
- 10 Lors de l'entrée de François I^{er} dans cette ville, au mois de juin 1517, Louise de Savoie avait vu les 47 tableaux de cette confrérie exposés dans la cathédrale et avait émis le souhait de posséder une copie de chacun d'entre eux avec le poème primé correspondant. Les échevins de la ville décidèrent donc d'offrir à la mère du roi un livre comportant la reproduction de chaque panneau sur une page avec le texte en vis-à-vis. Il fut prévu également que l'on ferait figurer une scène de présentation dans ce livre et qu'on le couvrirait de velours pers. L'écriture et la décoration secondaire furent réalisées localement, et l'on confia également à un Amiénois, le peintre Jacques Plastel, le soin de « faire et tirer de blancq et de noir le pourtraict desdits tableaux en nombre de XLVIII, compris une histoire y mise a voluncté ou estoit la representacion d'icelle dame la ducesse et de ceulx qui luy presentoient ledit livre¹⁶ ». Toutefois, les dessins faits, il apparut qu'il « n'y avoit ouvrier en ceste ville pour le bien et souffisamment enluminer et estoffer » et l'on chargea Pierre Louvel de se rendre à Paris porter le livre pour « icelluy enluminer et historier le plus richement possible pour l'honneur de ladite ville » ; Jean Pichore fut choisi et reçut une somme de 80 ou 120 livres¹⁷, « qui deue lui estoit par marché fait avec luy pour avoir enluminé bien et richement XLVIII histoires estans audit livre¹⁸ ». L'exemplaire fut aussi relié dans la capitale, puis rapporté à Amiens avant d'être remis à la reine mère. Pichore n'eut donc aucune marge de liberté pour les compositions, et on ne peut considérer cet exemple comme représentatif de la production enluminée parisienne.

LES PRIX, LES DÉLAIS

11 L'intérêt du compte amiénois réside également dans la précision qu'il apporte concernant le format du livre offert, « un grant livre », ce qu'atteste le manuscrit conservé, un in-folio¹⁹. Il n'est jamais fait état dans les autres marchés recensés du nombre de miniatures, de la décoration secondaire, ni même de la taille des ouvrages. La production subsistante n'est pas d'un grand secours : alors que les antiphonaires étaient de grandes dimensions, le format d'un missel pouvait être réduit à un in-octavo, celui d'un livre d'heures pouvait varier, lui, d'un in-quarto à celui d'un in-16. Le montant versé à Pichore posant problème, le coût de chacune des miniatures de pleine page peut être estimé soit à la somme d'1 livre 13 sous, soit à 2 livres 10 sous. Les commandes passées à Quentin du Hanot et Macé de Merey, dans lesquelles furent consignés les détails du coût de chaque type d'enluminure, livrent une échelle de prix très différente. Jean de Rueil s'accorda avec le premier sur les sommes suivantes : les grandes histoires ayant une bordure 15 sous tournois, les moyennes et petites respectivement 5 et 2 sous ; les plus grandes lettres 10 deniers tournois, celles de « deux points » 2 deniers et enfin les plus petites lettres et bouts-de-ligne indifféremment 9 sous par centaine²⁰. Les prix sur lesquels s'entendirent Macé de Merey et le chapitre de la cathédrale de Chartres pour le décor prévu en 1546 étaient sensiblement plus élevés : les deux grandes histoires et les deux autres comprises dans le corps de lettres valaient respectivement, par deux, 25 et 6 livres ; chaque lettre « d'un point de note garnye de gecton ou garnyz d'un linteau d'or et d'argent » 11 sous 6 deniers ; celles de même taille « sans gecton ni linteau » 10 sous pièce comprenant dans ce prix les petits cadeaux, les bouts-de-ligne et pieds-de-mouche ; les autres, identiques pour le décor mais de « deux pointz de lettre », 5 sous chacune ; celles des versets et hymnes 5 sous les quatre et, enfin, chaque grand cadeau 10 deniers²¹. En 1551, ces montants furent maintenus, exception faite des jetons et linteaux ainsi que des grandes histoires : la réduction d'un tiers des bordures de celles-ci se répercuta

sur leur valeur et les miniatures ne coûtèrent plus, à l'unité, que 9 livres.

- 12 À partir de ces trois documents, quelques enseignements peuvent être tirés. Les marchés comportent tous l'exigence de la qualité des matériaux, « de bon or et d'azur », ou, pour Macé de Merey, l'argent, mais il n'est jamais fait mention d'une fourniture de ceux-ci par le commanditaire. De même, dans le compte de la ville d'Amiens, on voit que les échevins prirent en charge le parchemin et le velours de la couverture du livre commandé à Pichore, mais les couleurs ou l'or n'y figurent pas, étant certainement à la charge de l'enlumineur²².
- 13 Il convient, d'autre part, de relever que l'unité de paiement, par centaines, adoptée par Quentin du Hanot pour les bouts-de-ligne et les lettres les plus petites, se retrouve dans l'inventaire de Leclerc pour les cadeaux et lettres tournées ainsi que dans une quittance de Geoffroy Ballin et Charles Jourdain donnée, en 1558, à Claude Gouffier, dans laquelle il est fait mention du prix de 25 sous pour « chacun cent des plus petites lectres tant peraffes que entrevelles²³ ». La quittance que Guillaume Richardière délivra en 1587 au prieur de Saint-Martin des Champs pour l'enluminure d'un missel, exceptionnellement détaillée, atteste encore l'emploi de ce système de prix global pour les éléments de la décoration secondaire²⁴. De même, le terme « point » relatif aux lettres ornées semble être l'unité de mesure habituellement utilisée par les enlumineurs pour distinguer les lettres et leurs dimensions, un point correspondant à l'unité de réglure du texte ou de la partie notée où figurait la lettre, comme cela est également consigné dans l'inventaire après décès de Jean Leclerc en 1544²⁵.
- 14 Il est tout aussi difficile d'estimer le délai de réalisation de l'ornementation. Il est fait état, dans le mandement de paiement concernant le manuscrit commandé par Marguerite de Navarre en 1541, de « trente deux jours ou environ qu'il [le chapelain Martel] a vacqué a Paris a faire faire lad. besongne », celle-ci comprenant, outre les histoires, l'écriture, la décoration secondaire et la reliure. Mais rien ne permet de savoir si le chapelain repartit avec le volume achevé ; peut-être quitta-t-il la capitale après avoir

donné toutes les instructions nécessaires pour la réalisation de l'exemplaire. C'est du moins ce qu'avait fait Pierre Louvel en 1517-1518 pour la réalisation de l'exemplaire du *Puy Notre-Dame d'Amiens* destiné à Louise de Savoie. Commis par les échevins de la ville pour, entre autres choses, passer marché pour la réalisation des histoires, il séjourna 19 jours à Paris ; quelqu'un fut ensuite envoyé y chercher le livre achevé afin de le rapporter à Amiens avant d'être offert à la mère du roi²⁶. Griboust promettait en 1544 à Olivier Decoynes de lui rendre son livre d'heures enluminé dans les trois semaines suivant le marché. La durée fixée à du Hanot pour faire l'enluminure du missel fut, quant à elle, de six mois. Mais dans ces deux cas, comme pour les antiphonaires de Chartres, on ne connaît ni le nombre de miniatures, ni le détail des éléments de la décoration secondaire, ni le format des ouvrages.

- 15 Une telle indication se trouve dans un missel, de format in-folio, imprimé sur papier en 1583, enluminé, et portant les armes de René de Lucinges, seigneur des Alymes, que consulta au XIX^e siècle Émile Picot²⁷. L'ouvrage, conservé désormais à la Bibliothèque nationale, comporte sur la page de garde la souscription d'un enlumineur, Guillaume Richardière, datée du 1^{er} août 1586, commençant de la manière suivante : « Je Guillaume Richardière ay faict l'enluminure du present missal par le commandement de monsr des Alymes [...] lequel ay achevé en cinq mois aidé de deux compagnons sans faire autre besoigne²⁸ » et s'achevant avec le détail de la somme reçue du commanditaire : pour l'enluminure, 140 écus, l'achat du livre, 3 écus, et le coût de la reliure, 15 écus. Le détail des prix ne correspond plus à ceux pratiqués sous le règne de François I^{er}. En revanche, les délais d'exécution n'ont pas dû varier beaucoup au cours du siècle, et Picot y dénombra 7 grandes miniatures, 252 petites histoires, 302 grandes lettres ornées, 61 moyennes, 232 petites lettres et des bordures dorées sur toutes les pages.
- 16 Tandis qu'il n'y avait eu aucune clause relative au délai fixé pour réaliser les antiphonaires dans le marché de 1546, en 1551, le chapitre fit spécifier cette fois que l'enlumineur devrait rendre trois volumes par an « entierement, bien et deuement enrichiz, historiez et illustrez selon le devis »,

faute de quoi il pourrait rompre le marché et « se bon leur semble, bailler et delivrer les livres et volumes qui resteront lors a parachever, ou ce qui en restera d'iceulx, a aultre enlumineur que led. de Merrey²⁹ ». On ne sait si l'enlumineur parvint à honorer cette clause. Du moins, il semblerait qu'il ait réussi à finir au moins les deux premiers, puisqu'au mois de juin de l'année suivante, un relieur rouennais promettait à la fabrique de venir à Chartres pour les relier et qu'au mois d'août le chapitre procéda à un dernier examen avant de les lui confier³⁰. Pour Maurice Jusselin, le fait que Macé de Merrey ait renoncé le 16 juillet au bail d'une chambre qui lui était louée à Chartres et qu'il se soit engagé à la quitter dans les huit jours serait l'indication qu'il y travaillait encore à cette date.³¹ Quoiqu'il en soit, un marché fut à nouveau passé avec des relieurs chartrains au mois de mai 1560 pour deux autres antiphonaires³².

L'ATELIER

- 17 On ne conserve qu'un inventaire après décès d'enlumineur pour le règne de François I^{er}, celui de Jean Leclerc qui exerçait conjointement le métier de relieur en une maison rue de la Verrerie³³. Le matériel qu'expertisa Robert de La Noue, enlumineur juré comme Leclerc, permet de prendre la mesure de ce que pouvait être la partie de l'atelier consacrée à l'enluminure, la marchandise de reliure étant prisee par d'autres hommes du métier.
- 18 Leclerc partageait, semble-t-il, son travail d'enlumineur entre trois lieux, l'ouvrier, la salle mais aussi le grenier, où il est fait état de deux pupitres, sur lesquels étaient déposés des dessins – « plusieurs pourtraits en papier » – et un écritoire de cuivre. Mais il semble que l'essentiel des tâches se soit effectué dans les parties basses de l'hôtel. Dans l'ouvrier, certaines couleurs étaient conservées dans des boîtes. De la laque de Venise, du massicot, de l'azur, du vert y sont recensés ainsi que les différents instruments utilisés pour les broyer, écaille de mer ou mortier en porphyre rouge. Il y est également fait mention d'un coquillier – une boîte munie de plusieurs alvéoles pour y mettre les couleurs –, de règles en fer ou en bois et d'un calemart en cuir pour ranger pinceaux

et plumes. Dans la salle furent trouvés deux chevalets, une selle, une molette qui ne furent pas prisés par de La Noue, à la différence d'une quinzaine de livres, essentiellement liturgiques, entreposés dans un dressoir avec des cahiers de vélin et des travaux en cours de réalisation.

- 19 Ce qui fut estimé dans ce meuble donne une idée de la manière dont l'enlumineur organisait son travail, mais aussi de ce qu'il pouvait vendre. Il convient en effet d'être prudent pour les ouvrages décrits dans un état achevé, reliés ou non, rangés dans le dressoir. Parmi ceux-ci, il est fait mention, notamment, de « vieilles heures escriptes en parchemin [...] et ung livre de chan en parchemin, desquelz ladictte vefve a dit estre deue la façon a ladictte succession [...] de marché fait avec ceulx a qui ilz appartiennent qu'elle n'a peu nommer ». Il n'y a aucune indication d'enluminure et peut-être s'agissait-il pour Jean Leclerc de remettre en état une reliure ancienne, ou d'en faire une nouvelle. Un lot de cinq « *Qui pridie*³⁴ », tous vignetés, engage à penser également qu'ils étaient vraisemblablement préparés à l'avance et en série par Leclerc ou par d'autres que lui.
- 20 En revanche, d'autres ouvrages appartenaient indiscutablement à la production de l'atelier, tel ce « livre en parchemin a plusieurs hystoires commancees et achevees, ou encore une paire d'heures, non reliees, les lectres enluminees, qui sont commancees a vigneter », trois histoires, un cahier vigneté, mais également, pour l'abbaye de Jarcy, une lettre historiée, de grandes lettres fleuries, des cadeaux et tourneures. Enfin, deux miniatures représentant la Nativité étaient encore à l'état d'esquisse, « de blanc et de noir et de nuyct », lorsque fut dressé l'inventaire. L'énumération montre que chaque type de décor faisait l'objet d'une phase d'exécution distincte, quel que fût le support, un feuillet pour certaines des miniatures, un cahier ou même un livre entier.
- 21 La Noue pris également, dans ce fonds d'atelier, « deux pieces de pourtraictures », qui se présentaient, semble-t-il, de même que les dessins conservés dans le grenier, sous forme de feuillets isolés. Mais l'indication, laconique, ne permet guère de connaître précisément leur nature. Deux livres imprimés, *Champfleury* de Geoffroy Tory³⁵ et un

herbier d'Allemagne, étaient vraisemblablement destinés à servir de modèles à l'enlumineur ; le premier, en tout cas, pour l'écriture, puisqu'il comporte un alphabet en lettres cadelées et un autre en lettres tournées³⁶ pouvant être utiles notamment pour des décors comme ceux réalisés pour l'abbaye de Jarcy.

- 22 Rien n'indique si Leclerc, lorsqu'il mourut, avait un apprenti, s'il formait l'un de ses enfants ou s'il était alors assisté d'un autre enlumineur comme Jean Cardet, qui, on l'a vu, travaillait et logeait chez lui en 1537. Mais il convient d'observer que huit ans après, à la mort de sa veuve, Anne Gonnet, qui demeurait toujours à la même adresse, du matériel d'enlumineur et de relieur figurait encore parmi les objets inventoriés³⁷. Il est fait état, en effet, dans l'ouvroir d'une presse³⁸, d'une ferrure d'un livre d'église, mais aussi de plusieurs rouleaux de parchemin, dont l'un, enluminé, représentant une Vierge, d'autres morceaux de parchemin et de deux « *Qui pridie* », tous enluminés, de même que d'une Passion sur papier, et d'un pot de fer contenant des encres. Un écritoire de cuivre, sans doute celui qui était au grenier en 1544, quatre livres d'heures dont trois enluminés et un petit sac de toile contenant de la colle à bouche et de l'azur furent également trouvés au milieu d'ustensiles de cuisine dans la « depense » attenante. Si ce fonds est, certes, sans rapport avec celui de 1544, il semble néanmoins indiquer qu'Anne Gonnet assura la continuité de l'atelier, en employant sans doute un enlumineur ; peut-être fut-elle aidée de Pierre, son fils, dont on ne connaît pas la formation, mais qui demeurait alors en l'hôtel. Elle ne s'était en tout cas pas remariée avec quelqu'un du métier, comme le fit Marguerite Delacroix, qui, devenue veuve de Jean Legay en octobre 1553³⁹, épousa en secondes noces l'ancien apprenti de son premier mari, Nicolas Labbé⁴⁰.
- 23 L'atelier de Jean Leclerc apparaît toutefois comme une exception au regard des sept autres inventaires après décès d'enlumineurs ou de leur épouse qui ont pu être retrouvés pour le XVI^e siècle⁴¹ : dans ceux-ci, les mentions de matériel sont, le plus souvent, laconiques quand elles ne sont pas inexistantes⁴². On peut d'ailleurs remarquer que si la somme totale des biens trouvés en l'hôtel de la rue de la Verrerie, en

1544, se montait alors à 400 livres tournois environ, le matériel d'enlumineur n'en représentait que 17 livres 7 sous 6 deniers tournois et celui de relieur 27 livres 16 sous 6 deniers. En 1552, le fonds d'atelier fut estimé 15 livres environ. On voit donc que la valeur des outils et de la production d'un enlumineur n'était jamais considérable. Il était d'ailleurs rare que son activité s'exerçât dans une pièce réservée à cet usage, le seul exemple se trouvant dans l'inventaire des biens estimés dans une maison rue Saint-Jean de Latran, où résidait Nicolas Richer et sa famille, au moment de la mort de l'enlumineur⁴³. Ce dernier travaillait au-dessus d'une boutique, dans un local réduit, « une petite estu de, meublée modestement de deux pupitres de boys blanc avec une petite laiette, aussi de bois blanc, ung petit comptouer de boys de chesne et ung mareslier⁴⁴ garny de sa regle, avec deux plombz pesans de cuivre, le tout servans au mestier d'enluminure ». Bien qu'il ne soit pas fait mention de couleurs ou d'ustensiles de son métier, « cinquante deux pieces de lettres historiees d'enluminures sur parchemin et d'une autre histoire d'enluminure, moyenne grandeur, ou est pour histoire la Fontaine de misericorde » firent l'objet d'une estimation, sans que fût consigné le lieu où elles étaient stockées. Il convient certes d'être prudent, mais l'absence de manuscrits ainsi que la présence dans le logis d'un « petit tableau enlumyné, garny pardessus d'une verriere ou est figuree une sainte Barbe, enchassé en boys doré », et, à l'article suivant, de « deux autres peintures, commancees, non achevees », laissent penser qu'une partie au moins de la production de Richer était destinée à être collée sur bois et s'apparentait de ce fait à des tableaux⁴⁵.

24 L'inventaire des biens communs à Ambroise Le Cousturier et Jeanne Desmoulins, alors défunte, dans une chambre et un grenier rue des Filles-Dieu, où l'on fit état, parmi les meubles, d'un pupitre en bois et « d'une pierre de proufil [*sic* – porphyre] garnye de sa molette et ung coquillier le tout servant audict estat d'enlumineur », montre qu'il n'avait aucun lieu spécifique pour exercer son métier⁴⁶. Il en allait de même pour Robert Duchasteau, « marchand enlumineur » établi dans une maison rue Saint-Martin, où, à sa mort, en 1569, on trouva parmi le mobilier d'une salle trois pupitres,

trois petites layettes, un « grant livre d'un pied et demy ou environ ou il y a plusieurs pourtraictures », trois paquets d'autres modèles dont l'un « de fruictz, oyseaulx, pareillemens telles quelles, plusieurs petitz livres a lire classés ensemble », et un sac où fut « trouvé douze livres a plusieurs histoires », et qui furent estimés tous ensemble⁴⁷. Quant à Pierre Bienville, maître cadranier et enlumineur rue Saint-Denis en 1580, il travaillait vraisemblablement dans sa boutique de cadranerie : on relève, après le décès de sa femme, la présence, au milieu des ustensiles et établis servant à cette profession, d'une écaille de mer, avec une molette de jaspe munie d'un manche de bois, et d'un pilon d'airain « servant a broyer couleurs⁴⁸ ». Toutefois, dans son logis, deux meubles servaient d'écritoires : « une petite aulmoire a quatre escriptoires et ung coffre de blanc boys non fermant, avec ung aiz façon de pepitre servant a escripre ». On y trouva aussi une production analogue à celle de Richer, « une douzaine de tableaux de plusieurs sortes et façons et de plusieurs histoires collez sur bois » ainsi qu'« une douzaine de livres de plusieurs sortes et grandeurs reliez tant en veau que blanc », mais rien n'indique si ceux-ci étaient destinés à la vente ou à son usage personnel, ni s'ils étaient enluminés.

APPRENTIS, COMPAGNONS ET ASSOCIÉS

- 25 Reflet du cadre de travail lui-même, l'atelier était, le plus souvent, une petite structure constituée habituellement d'un enlumineur et d'un ou de plusieurs apprentis, le maximum attesté par les archives, on l'a vu, étant trois apprentis accueillis en même temps. Pour faire face à des commandes importantes ou régulières, un enlumineur pouvait soustraire le travail à d'autres gens du même métier sans qu'il y ait d'unité géographique, se livrant ainsi à une activité de libraire, comme Jean Legay lorsqu'il passa commande en 1542 à l'écrivain Delorme pour la copie d'un texte⁴⁹. Mais les archives ne conservent pas trace d'une telle pratique dans le domaine de l'enluminure.
- 26 Certains ateliers étaient sans doute plus importants, de façon permanente ou temporaire. On en trouve l'indication dans la

gratification faite à l'atelier de Jean Pichore lorsque la ville d'Amiens lui passa marché en 1517 pour les 48 miniatures ornant le *Puy Notre-Dame d'Amiens*. Il est en effet fait mention, dans le registre des comptes, d'une dépense de 24 sous pour « le vin du marché avec l'enlumineur » et d'une somme de 50 sous versée « aux enffans et serviteurs dud. Pinchon [...] adfin de besongner bien et soigneusement aud. ouvrage⁵⁰ ». Le pluriel employé ici montre donc qu'il y avait alors dans l'atelier de Pichore au moins deux apprentis et deux compagnons, ces derniers pouvant être recrutés pour l'occasion. Ce système de salariat auquel eut également recours Jean Leclerc en 1537 semble en effet correspondre à des besoins ponctuels. C'est, du moins, ce que laisse penser l'annotation, bien que tardive, portée par Guillaume Richardière en 1586 sur le missel du seigneur d'Alymes, dans laquelle il indiqua que deux compagnons travaillèrent avec lui, durant cinq mois, exclusivement pour l'enluminure de cet ouvrage⁵¹. On connaît certes le cas d'un enlumineur rétribué par un autre, en l'occurrence Jean David, pour une durée longue, douze mois, mais ce fut dans le cadre d'une association qui divisait par conséquent le coût de la rémunération.

27 Deux enlumineurs pouvaient en effet s'associer ponctuellement ou sur une durée plus longue. On ne connaît pas de tel contrat pour le règne de François I^{er}, mais un exemple postérieur atteste cette pratique. Jacques Jourdain et Jean David à la mi-novembre 1565 s'associèrent durant un an « a toute la besongne et ouvraiges que lesdictz David et Jourdain feront et pourront faire [...] a cause de leurdict estat d'enlumineur⁵² ». Toute commande passée à l'un ou à l'autre devenait, de ce fait, propriété commune, puisqu'ils se promettaient mutuellement de « tenir et rapporter l'un d'eulx à l'aultre, bon, juste et loyal compte de ce qui sera receu par eulx ou l'un d'eulx en l'absence de l'aultre sans aucune chose en celler⁵³ ». Il fut prévu que le travail se passerait chez Jean David et que Jacques Jourdain y prendrait ses repas chaque jour ouvrable, moyennant quoi ce dernier reverserait à son associé le prix de la nourriture. Tous les gains provenant de leur travail devaient en revanche être partagés de manière égale, de même que les frais pour le

matériel, avancés par l'un ou l'autre, et le salaire d'une tierce personne employée par David pour « aider a faire leurd. besongne et les servir en leurd. estat⁵⁴ ». On sait que David avait pris en apprentissage Guillaume Becquet au mois d'avril précédent, pour une durée de sept ans⁵⁵, ce qui portait à quatre le nombre de personnes pouvant participer à la production de l'atelier. Mais le fait que sa présence ne soit pas indiquée dans le contrat d'association laisse penser qu'on ne confiait guère à cette main-d'œuvre des tâches importantes, sinon lorsque l'apprenti était en passe d'achever sa formation. Cette association, cependant, ne dura pas : quinze jours après la rédaction du contrat, les deux parties se désistèrent mutuellement.

28 Les documents dont on dispose sur Geoffroy Ballin montrent qu'un enlumineur pouvait se livrer aussi à des associations multiples. Il s'engagea à vie, en janvier 1559, avec Jean Pinot, du même état que lui, et avec le graveur Jean de Gourmont « a l'estat de pourtraicture et taille pour imprimer et mectre en vente publicque⁵⁶ ». Cette association commerciale justifiée par des compétences complémentaires ne concernait toutefois que la production gravée : y était « non comprins le labeur ordinaire des dessus nommez ou ilz gagnent leur vies et qu'ilz font pour ung chacun qui les mecten besongne ordinairement⁵⁷ ». Chacun restait donc libre de travailler à son propre compte et de s'associer ou collaborer régulièrement avec d'autres dans leurs domaines respectifs. Cette latitude se trouve confirmée puisqu'aux mois de juin 1558 et mai 1559, Geoffroy Ballin et Charles Jourdain donnaient quittance à Claude Gouffier pour des travaux d'enluminure, sans que l'on sache si cette collaboration avérée entre les deux artistes les avaient conduits à travailler dans un atelier commun⁵⁸.

29 Ce type d'organisation du travail est, faute de textes plus nombreux, difficile à cerner, mais il convient d'observer que le milieu familial et social ainsi que l'implantation géographique de la plupart des enlumineurs sous le règne de François I^{er} favorisaient de telles pratiques. C'est d'ailleurs manifestement en ayant recours à celles-ci ou en étendant leur activité à d'autres domaines du livre que certains

enlumineurs réussirent à asseoir leur fortune, aussi modeste que fût celle-ci au regard d'autres professions.

LA CLIENTÈLE

- 30 Une partie importante de la clientèle des enlumineurs parisiens, qu'il s'agisse d'institutions religieuses, de libraires ou de particuliers, résidait dans la capitale. Le seul marché connu à l'initiative d'une institution civile est celui passé en 1536 par le Parlement au peintre et enlumineur Noël Bellemare pour l'enluminure d'un calendrier⁵⁹. Toutefois, l'événement qui suscita cette commande, la création d'une nouvelle chambre à laquelle on destinait le calendrier, revêt un caractère exceptionnel, ce qui explique probablement le choix de l'artiste.
- 31 Les mentions de paiements consignées dans les documents comptables d'institutions religieuses ou charitables montrent en revanche que celles-ci s'adressaient régulièrement à des enlumineurs. Ainsi, Jean du Hanot fut payé 100 sous tournois par l'hôpital des Quinze-Vingts en 1538 pour le décor de neuf cahiers⁶⁰. Le prieuré Sainte-Croix de la Bretonnerie, qui employa Jean Leclerc pour des travaux de reliure de 1523 à 1529⁶¹, lui confia également l'enluminure d'un psautier et d'un légendier que deux religieux avaient écrits ; il en reçut paiement en 1523-1524⁶². Le couvent dépensa aussi, l'année suivante, 6 livres 3 sous 7 deniers parisis pour faire décorer un lectionnaire et un graduel écrits par les mêmes moines, travail comportant des histoires⁶³. L'observation peut être renouvelée pour le chapitre Notre-Dame dont deux autorisations de paiement données en 1533 et 1534 spécifient bien qu'il s'agissait, là encore, de livres nouvellement écrits⁶⁴.
- 32 D'une clientèle privée parisienne, on ne conserve que le marché passé en 1543 par Jean de Rueil, régent de la faculté de théologie, à Quentin du Hanot pour son missel imprimé⁶⁵. En revanche, on voit apparaître dans les inventaires après décès de particuliers parisiens la mention d'ouvrages enluminés qui correspondent certainement à une production locale, commandée directement ou achetée à un libraire. Ainsi, Nicolas Boudier, marchand, bourgeois de Paris,

possédait en 1519 « unes heures, escriptes en parchemyn, en lettres de forme, enlumynees et hystoriés⁶⁶ ». La bibliothèque de Nicole Pichon, protonotaire et greffier civil du Parlement, recelait, en 1518, trois exemplaires enluminés et historiés : deux livres d'heures à l'usage de Paris et des épîtres⁶⁷. En 1527-1528, on trouva au logis de Jean Legrant, procureur au Châtelet, un livre d'heures enluminé et historié⁶⁸. En 1529, à la mort de Marguerite Gillebert, femme d'un drapier, deux livres d'heures en parchemin, l'un imprimé, l'autre manuscrit, tous deux enluminés et historiés, furent inventoriés⁶⁹. On peut encore citer, en 1530-1532, l'exemple d'Yves Brinon, procureur au Parlement, pour deux livres d'heures en parchemin, enluminés, sans que l'on sache s'il s'agissait de manuscrits ou d'imprimés⁷⁰.

33 Les libraires participaient largement au commerce des livres enluminés et répondaient eux-mêmes à de nombreuses commandes dans ce domaine. En 1529, Pierre Roffet reçut de l'Hôtel-Dieu la somme de 8 livres tournois « pour les parties par luy faictes au legendier dud. Hostel Dieu », la fourniture de parchemin, la copie d'un texte et la reliure, dont 6 sous tournois « pour avoir fait faire les lectres d'or au commencement des leçons de la Legende de saint Augustin⁷¹ ». Il s'agit ici d'une commande spécifique, qui peut être mise en rapport avec l'exemple, un peu antérieur, d'Antoine Vérard, libraire parisien, documenté de 1485 à 1512, auprès duquel s'approvisionnait le comte Charles d'Angoulême pour des imprimés de luxe⁷². Mais la présence de livres enluminés dans le stock de certains libraires montre que dans d'autres cas les volumes étaient enluminés à l'avance.

34 Ainsi, l'inventaire des biens trouvés en 1528 après le décès de Louis Royer dans une maison rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Pot d'étain, comprend de nombreux livres d'heures imprimés, commerce dans lequel était spécialisé ce libraire, parmi lesquels « quatre paires d'heures, volume de Bible, en parchemin, historiees et enluminees, [...] treize peires d'heures blanches en parchemin a usaige de Romme et de Paris [...] dont les trois enluminees a lettres d'or et d'azur, [...] une paières d'heures en parchemyn, historiees et enluminees, a l'usaige de Paris, garnyes de deux fermouers

d'argent doré, couverte d'ostade noire ainsi que unes autres heures a l'usage de Romme en parchemyn, historiees et enlumynees, garnyes de deux fermouers d'argent blanc⁷³ ». Seul le terme « enluminé » indique ici l'intervention d'un enlumineur, le mot « historié » se rapportant chez ce libraire à toutes les éditions illustrées. L'observation peut être renouvelée pour la marchandise de la veuve de Pierre Roffet inventoriée en 1537 ou encore pour celle trouvée chez Pierre Godart en 1545⁷⁴. La présence matérielle de tels ouvrages dans ces stocks indique, semble-t-il, une collaboration régulière entre enlumineurs et libraires. Sans doute l'essentiel de la production résidait-il dans ces livres d'étal préparés à l'avance pour certains libraires ou vendus par des enlumineurs comme Jean Leclerc chez lequel on trouva, à sa mort, un lot de cinq « *Qui pridie* » et plusieurs livres d'heures sans que fût spécifié, à la différence d'un volume appartenant à l'abbaye de Jarcy, de destinataire particulier⁷⁵.

35 La production subsistante d'imprimés enluminés ne permet généralement pas de discerner si l'ornementation a été exécutée pour le libraire ou, par la suite, pour un possesseur privé. On connaît cependant plusieurs éditions pour lesquelles les exemplaires qui nous sont parvenus sans décor enluminé sont rares⁷⁶. Germain Hardouyn s'en était fait semble-t-il une spécialité, mais avec une technique particulière : la plupart des exemplaires que Jacques Guignard consulta à la Bibliothèque nationale étaient coloriés, c'est-à-dire enluminés de manière très succincte, laissant apparaître la gravure⁷⁷. La mention dans un inventaire après décès d'un livre d'heures de Germain Hardouyn « les lettres et figures d'icelles tournees et lavees de couleurs et enluminees » engage d'ailleurs à penser que la distinction était bien établie chez les contemporains⁷⁸.

36 Ces commanditaires locaux ne représentaient toutefois qu'une partie de la clientèle des enlumineurs de la capitale. Ainsi, en 1544, un marchand toulousain, Olivier Decoynes, profita d'un voyage à Paris pour faire enluminer par André Griboustun livre d'heures imprimé à Paris, lui donnant pour le faire un délai de trois semaines correspondant probablement à la durée de son séjour⁷⁹. Beaucoup d'institutions religieuses du royaume commandaient leurs

ouvrages à Paris et, à l'occasion, les y faisaient aussi enluminer. En 1539, Quentin du Hanot reçut ainsi paiement de deux collectaires en parchemin enluminés et reliés commandés par l'abbé de Notre-Dame de Josaphat, près de Chartres⁸⁰. L'année suivante, à l'occasion d'une estimation nécessitée par la mort d'un écrivain, on apprend que l'évêque de Nantes avait commandé à Paris des livres de chant enluminés pour l'abbaye du Relec⁸¹. L'inventaire après décès de Jean Leclerc mentionne un travail en cours pour l'abbaye de Jarcy, consistant en lettres historiées, cadeaux et tournures⁸². En 1546, c'est le chapitre cathédral de Chartres qui s'adressa à Macé de Merey pour décorer des antiphonaires⁸³ ; l'écriture commencée depuis 1542 fut en revanche bien réalisée à Chartres, de même que la reliure pour les quatre volumes⁸⁴. L'hypothèse avancée par Maurice Jusselin selon laquelle, en 1558, Merey travaillait localement, puisqu'il est dit « demourant a Chartres », est plausible⁸⁵. En revanche, rien de tel n'est attesté antérieurement. Une procuration donnée par le chanoine Fidefame à l'enlumineur au mois de mai 1550 pour placer son neveu en apprentissage avec un libraire⁸⁶ et le second marché de 1551 indiquent bien qu'il habitait alors Paris⁸⁷.

37 Sans doute plus révélateur de la réputation des artistes parisiens dans le domaine de l'enluminure est le marché passé par la ville d'Amiens à Pichore en 1517 pour l'enluminure du manuscrit du *Puy Notre-Dame d'Amiens* : Pierre Louvel fut envoyé spécialement à Paris puisque localement, il « n'y avoit ouvrier en ceste ville pour le bien et souffisamment enluminer et est offer⁸⁸ ». Il s'agissait, on l'a vu, d'un ouvrage destiné à être offert à Louise de Savoie. Ce n'est pas la seule commande que l'on peut mettre en rapport avec l'entourage royal : en 1541, Marguerite de Navarre confia à son chapelain le soin de faire exécuter à Paris son ouvrage *La Coche*, tant pour l'écriture et la reliure que pour l'enluminure⁸⁹.

38 La capacité à répondre rapidement à des commandes importantes fut certainement un facteur déterminant de ce rayonnement. François I^{er} et ses proches s'adressèrent ainsi à plusieurs reprises aux enlumineurs parisiens pour notamment des exemplaires enluminés des *Statuts* de l'ordre

de Saint-Michel, avant même que le roi n'ait pris la décision de faire de cette ville son lieu de résidence principal. L'une de ces commandes présente, on le verra, un caractère très particulier par le contexte politique dans lequel elle s'intègre. En revanche, il s'agit, pour les autres, du seul exemple d'une production en série attestée par les textes et dans laquelle Étienne Colaud tint une place importante.

Notes

1. C. Grodecki, *Documents...*, t. II, n° 857 ; Arch. nat., Min. cent., CXXII, 1247, 1544, 22 septembre [p. j. 8].
2. L. Merlet et E. Bellier de La Chavignerie, « Documents... », p. 396-399 ; Arch. nat., Min. cent., XLIX, 45, 1551, 21 août [p. j. 10].
3. Cité d'après C. Grodecki, *Documents...*, t. II, n° 857.
4. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 1247, 1544, 22 septembre [p. j. 8].
5. L. Merlet et E. Bellier de La Chavignerie, « Documents... », p. 396-397.
6. *Ibid.*, p. 398.
7. *Ibid.*, p. 397.
8. Arch. nat., Min. cent., XLIX, 45, 1551, 21 août [p. j. 10].
9. Cité d'après l'introduction de R. Marichal à M. de Navarre, *La Coche...*, p. 76.
10. *Suyte des Marguerites de la Marguerite des Princesses, tres illustre royne de Navarre*, Lyon, Jean de Tournes, 1547.
11. Chantilly, Musée Condé, ms. 522 (XIV B 31); Oxford, Bodl. Libr., ms. Douce 91. Sur l'ensemble des copies et la première édition de ce texte, cf. l'introduction de R. Marichal dans M. de Navarre, *La Coche...*, p. 62-80, et 94-97 pour la filiation de celles historiées ; cf. aussi, pour le manuscrit de Chantilly, *L'art du manuscrit...*, n° 11 (notice de M.D. Orth). Au XIX^e siècle, seul l'exemplaire conservé aujourd'hui à Chantilly était connu et il fut dès lors considéré comme étant celui mentionné dans le mandement de paiement. Selon R. Marichal (*La Coche...*, p. 76-77), il pourrait tout aussi bien s'agir du manuscrit jumeau.
12. L'édition est ornée de dix gravures illustrant les mêmes sujets, exception faite de la onzième ; les compositions sont sans rapport avec celles enluminées. R. Marichal, « Texte... », p. 426-434.
13. M. de Navarre, *La Coche...*, p. 143. Pour les instructions des dix autres, cf. p. 143, 145, 146, 149, 160, 167, 174, 190, 193, 206 et 207.
14. *Ibid.*, p. 207.
15. M.-J. Rigollot et A. Breuil, *Les œuvres d'art...*, p. 165-168. Sur ce manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 145), cf. F. Avril et

- N. Reynaud, *Les manuscrits...*, n° 156 ; C. Zöhl, *Jean Pichore...*, p. 25-27.
16. Cité d'après M.-J. Rigollot et A. Breuil, *Les œuvres d'art...*, p. 165.
17. Ce montant pose problème : les auteurs ne s'accordent pas sur la somme. P. Paris (*Les manuscrits françois...*, t. I, p. 297-304) cite 80 livres ; M.-J. Rigollot et A. Breuil (*Les œuvres d'art...*, p. 165-168), les seuls à publier *in extenso* le passage concernant cette commande, indiquent la somme de 120 livres. C. Zöhl (*Jean Pichore...*, p. 27) reprend, d'après sa propre consultation de l'original, la somme indiquée par Paris. De plus, d'autres incohérences peuvent être relevées concernant le prix de la boîte destinée au manuscrit ou encore les sommes journalières versées pour les voyages.
18. Cité d'après M.-J. Rigollot et A. Breuil, *Les œuvres d'art...*, p. 167.
19. BnF, ms. fr. 145 ; F. Avril et N. Reynaud, *Les manuscrits...*, n° 156.
20. C. Grodecki, *Documents...*, t. II, n° 857.
21. L. Merlet et E. Bellier de La Chavignerie, « Documents... », p. 397-399.
22. Cité d'après M.-J. Rigollot et A. Breuil, *Les œuvres d'art...*, p. 165-168.
23. Arch. nat., Min. cent., VI, 68, 1544, 23 et 24 mai [p. j. 7]. Publié par J. Pichon et G. Vicaire, *Documents...*, 1895, p. 225-230. Arch. nat., Min. cent., XIX, 208, 1558, 27 juin [p. j. 13].
24. L'enlumineur déclara avoir fait dans le missel 3 610 petites lettres à 20 sous le cent. E. Picot, « Note... », p. 38.
25. Arch. nat., Min. cent., VI, 68, 1544, 23 et 24 mai [p. j. 7]. Publié par J. Pichon et G. Vicaire, *Documents...*, p. 225-230.
26. M.-J. Rigollot et A. Breuil, *Les œuvres d'art...*, p. 167-168.
27. E. Picot, « Note... », p. 36-42. L'exemplaire venait d'être acquis par la baronne James de Rothschild ; il porte désormais la cote Rothschild 2528.
28. Cité d'après E. Picot, « Note... », p. 36.
29. Arch. nat., Min. cent., XLIX, 45, 1551, 21 août [p. j. 10].
30. M. Jusselin, « Histoire... », p. 17-18.
31. *Ibid.*, p. 19.
32. *Ibid.*, p. 19-20.
33. Arch. nat., Min. cent., VI, 68, 1544, 23 et 24 mai [p. j. 7]. Publié par J. Pichon et G. Vicaire, *Documents...*, p. 225-230.
34. Une des prières du canon de la messe (*Qui pridie quam pateretur...*).
35. La première édition de ce livre date de 1529 : Geoffroy Tory, *Champfleury auquel est contenu l'art et science de la deue et vraye*

proportion des lettres attiques, Paris, Gilles de Gourmont et Geoffroy Tory, 1529.

36. *Ibid.*, f^{os} LXXIIIr^o et LXXVv^o.

37. Arch. nat., Min. cent., III, 303, 1552, 1^{er} août [p. j. 11]. Analysé par F. Greffe et V. Brousselle, *Documents...*, n^o 668.

38. D'autres étaient encore entreposées au grenier.

39. Date à laquelle il testa (Arch. nat., Min. cent., XI, 13, 1553, 1^{er} août).

40. Le premier acte connu documentant Nicolas Labbé et Marguerite Delacroix comme mariés est daté de 1557 (Arch. nat., Min. cent., XI, 17, 1557, 17 septembre).

41. Arch. nat., Min. cent., I, 49, 1580, 22 décembre (signalé par G. Wildenstein, *Le goût...*, p. 146 ; il cite le 20 décembre) ; VI, 78, 1576, 27 octobre (analysé par J. Pichon et G. Vicaire, *Documents...*, p. 237) ; IX, 149, 1568, 1^{er} avril (signalé par G. Wildenstein, *Le goût...*, p. 83) ; IX, 150, 1569, 3 octobre [*ibid.*, p. 94 (cote erronée : XI, 150)] ; XVIII, 203, 1589, 26 juin [*ibid.*, p. 201 (date différente : 9 juin)] ; XCI, 130, 1584, 9 août (*ibid.*, p. 175) ; CVII, 93, 1573, 6 août (*ibid.*, p. 113). L'inventaire dressé après le décès de Médarde de Villemet, morte en 1588, n'apporte rien sur l'enlumineur Mathurin Tintouin, dont elle était veuve, sinon la mention de sa profession. Arch. nat., Min. cent., XVIII, 203, 1588, 22 novembre (*ibid.*, p. 206 ; il cite l'année 1586).

42. Tels sont les cas des inventaires après décès de Jean David en 1573, de Gilles Tondu en 1584, et celui fait après la levée du scellé sur les biens communs à Jacques de Villemet, alors défunt, et sa veuve en 1589 (Arch. nat., Min. cent., XVIII, 203, 1589, 26 juin ; XCI, 130, 1584, 9 août ; CVII, 93, 1573, 6 août). Tout au plus convient-il de signaler, chez le dernier, « six petis tableaux paintz sur papier de l'histoire de Salomon », mais il serait hasardeux d'y voir l'indication de sa production puisque ceux-ci sont prisés avec des panneaux sur bois et des toiles peintes.

43. Arch. nat., Min. cent., VI, 78, 1576, 27 octobre. Analysé par J. Pichon et G. Vicaire, *Documents...*, p. 237.

44. Une petite table de jeu de format carré sur laquelle des lignes partant des angles étaient tracées et se croisaient au centre de celle-ci.

45. Il convient de signaler, comme débiteur de Richer lorsqu'il mourut, Nicolas Prévost, chanoine de Notre-Dame de Paris, pour « la somme de unze livres tournois pour besongne faite pour led. Prevost ». Mais rien n'indique le type de travail réalisé pour le chanoine.

46. Arch. nat., Min. cent., IX, 149, 1568, 1^{er} avril

47. Arch. nat., Min. cent., IX, 150, 1569, 3 octobre. Dans l'inventaire, le passage concernant ce fonds a été transcrit deux fois : le premier passage, biffé, indiquait qu'il fut trouvé dans la petite salle, mention non reproduite plus loin dans l'inventaire.

48. Arch. nat., Min. cent., I, 49, 1580, 22 décembre.
49. E. Coyecque, *Recueil...*, t. I, n° 2213.
50. Cité d'après M.-J. Rigollot et A. Breuil, *Les œuvres d'art...*, p. 167.
51. BnF, ms. Rothschild 2528. Cité d'après E. Picot, « Note... », p. 36.
52. Cité d'après C. Grodecki, *Documents...*, t. II, n° 856.
53. *Loc. cit.*
54. *Loc. cit.*
55. C. Grodecki, *Documents...*, t. II, n° 855.
56. *Ibid.*, t. II, n° 861.
57. *Loc. cit.* Cette association, à moins d'avoir été rompue, ne semble concerner que le marché parisien puisque Ballin et Gourmont furent employés dans les années 1560 par Christophe Plantin pour les ouvrages qu'il imprimait à Anvers.
58. Arch. nat., Min. cent., XIX, 208, 1558, 27 juin [p. j. 13] ; B. Fillon, *L'art de la terre...*, p. 69.
59. J. Guiffrey, *Artistes parisiens...*, n° 18. Cf. aussi G.-M. Leproux, « Un peintre anversois... », p. 142 ; *Id.*, *La peinture...*, p. 117.
60. L. Le Grand, « Les Quinze-Vingts... », p. 220, n. 6.
61. A. Franklin, *Les anciennes bibliothèques...*, t. I, p. 331. Arch. nat., LL 1462, 1528, 1^{er} octobre-1529, 1^{er} octobre, f° 189^r.
62. A. Franklin, *Les anciennes bibliothèques...*, t. I, p. 331.
63. *Loc. cit.*
64. Arch. nat., LL 139, 1533, 17 septembre, f° 107^r [p. j. 2] ; 1534, 23 décembre, f° 436^r [p. j. 17].
65. C. Grodecki, *Documents...*, t. II, n° 857.
66. E. Coyecque, *Recueil...*, t. I, n° 96.
67. *Ibid.*, t. I, n° 593 (articles 21 à 23).
68. *Ibid.*, t. I, n° 598.
69. *Ibid.*, t. I, n° 609.
70. *Ibid.*, t. I, n° 610. On en trouvera d'autres exemples pour le règne de François I^{er} aux n°s 87, 96, 593, 598, 609 et 610.
71. Arch. Ass. publ., fonds de l'Hôtel-Dieu, Brièle 6598, f° 250^v. L'autorisation de paiement est donnée le 12 juillet 1529.
72. M.B. Winn, *Antoine Vérard...* Sur ce commanditaire, cf. en particulier p. 153-167 et 471-472.
73. E. Coyecque, « Cinq librairies... », p. 96-113.
74. A. Parent, *Les métiers...*, p. 208 et 213.

75. Arch. nat., Min. cent., VI, 68, 1544, 23 et 24 mai [p. j. 7]. Publié par J. Pichon et G. Vicaire, *Documents...*, p. 225-230. Analysé par M. Jurgens, *Documents...*, n° 1112.
76. M.D. Orth, « Geoffroy Tory... », p. 40, n. 6.
77. J. Guignard, « Livres d'heures... », p. 30-42.
78. Cité d'après R. Doucet, *Les bibliothèques parisiennes...*, n° 667 de la bibliothèque de Jean Le Féron, en 1548.
79. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 1247, 1544, 22 septembre [p. j. 8].
80. Arch. nat., Min. cent., VIII, 59, 1539, 20 décembre [p. j. 4].
81. E. Coyecque, *Recueil...*, t. I, n° 1423.
82. Arch. nat., Min. cent., VI, 68, 1544, 23 et 24 mai [p. j. 7]. Publié par J. Pichon et G. Vicaire, *Documents...*, p. 225-231.
83. L. Merlet et E. Bellier de La Chavignerie, « Documents... », p. 396-399.
84. M. Jusselin, « Histoire... », p. 11-22.
85. *Ibid.*, p. 19.
86. *Ibid.*, p. 16-17.
87. Arch. nat., Min. cent., XLIX, 45, 1551, 21 août [p. j. 10].
88. Cité d'après M.-J. Rigollot et A. Breuil, *Les œuvres d'art...*, p. 167.
89. Cf. l'introduction de R. Marichal dans M. de Navarre, *La Coche...*, p. 76.

© Presses universitaires François-Rabelais, 2016

Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>

Cette publication numérique est issue d'un traitement automatique par reconnaissance optique de caractères.

Référence électronique du chapitre

COUSSEAU, Marie-Blanche. *Chapitre 3. L'enlumineur au travail : cadre et pratiques professionnelles* In : Étienne Colaud : *Et l'enluminure parisienne sous le règne de François I^{er}* [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2016 (généré le 13 mars 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pufr/8484>>. ISBN : 9782869065437. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pufr.8484>.

Référence électronique du livre

COUSSEAU, Marie-Blanche. *Étienne Colaud : Et l'enluminure parisienne sous le règne de François I^{er}*. Nouvelle édition [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2016 (généré le 13 mars

2021). Disponible sur Internet :
<<http://books.openedition.org/pufr/8467>>. ISBN : 9782869065437.
DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pufr.8467>.
Compatible avec Zotero

Étienne Colaud

**Et l'enluminure parisienne sous le règne de
François I^{er}**

Marie-Blanche Cousseau

Ce livre est cité par

Gordon, Stephen. (2018) The Three Living and the Three Dead in the Horae of Galiot de Genouillac (Rylands Latin MS 38). *Source: Notes in the History of Art*, 37. DOI: [10.1086/697230](https://doi.org/10.1086/697230)